



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

1. ETUDEDES AFFAIRES LITIGIEUSES
2. HOMOLOGATION DES RENCONTRES (CHAMPIONNAT)
 - a) 01^{er} JOURNEE (LWF/SA)
 - b) 02^{EME} ET MATCH RETARD (LWF/SA)

AFFAIRE N°003 : Rencontre CSM HENANCHA– CS BERAL SALEH (S) DU 27/12/2019

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Vu la pièce versé au dossier demande le report de la rencontre.
- ✓ Après étude du dossier.

La commission décide

- ✓ Match à reprogrammer a une date ultérieure.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

AFFAIRE N°004 : Rencontre NRW OUED KEBRIT– SR KHEDARA (S) DU 28/12/2019

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Vu la pièce versé au dossier demande le report de la rencontre.
- ✓ Après étude du dossier.

La commission décide

- ✓ Match à reprogrammer a une date ultérieure.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

AFFAIRE N°005 : Rencontre ATHELTICO SOUK AHRAS – CSE BIR BOUHOUC (S) DU 27/12/2019

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Attendu que la rencontre a été programme le 27-12-2019 a 14 :00H au stade de Hama Loulou S/A.
- ✓ Attendu que le club **ATHLETICO.S/A** n'a pas cru de régulariser sa situation administrative en matière de dépôt des dossiers de demandes de licences
- ✓ Vu les pièces verse aux dossiers.
- ✓ Compte tenu de ce qui précéder en application de **l'article 65 du RG.FAF.**

La commission décide

- Match perdu par pénalité a l'équipe **ATHLETICO.S/A** sur le score de trois à zéro (3-0)
Pour attribuer le gain du match a l'équipe **CSA EMAL BIR BOUHOUC** qui marque trois buts (03) et trois points (03 Point) .
- Défalcation de 03 points à l'équipe **ATHLETICO.S/A** .
- Une amende de 5.000.00 DA au club **ATHLETICO.S/A** .
- Cette décision prend effet à compte du 02 janvier 2020.
- **1^{er} forfait délibérer (article 65 du RG DE LA FAF).**



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

AFFAIRE N°006 : Rencontre USKA SEDRATA – IRB OUM LADHAIM (S) DU 28/12/2019

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Vu la pièce versé au dossier demande le report de la rencontre.
- ✓ Après étude du dossier.

La commission décide

- ✓ Match à reprogrammer a une date ultérieure.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

AFFAIRE N°007 : Rencontre IRB OUM LADHAIM - ATHLETICO SOUK AHRAS du 01-01-2020

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Attendu que la rencontre a été programmée le 01-01-2020 à 14 :00H au stade de M'DAOUROUCH.
- ✓ Attendu que le club **ATHLETICO.S/A** n'a pas cru de régulariser sa situation administrative en matière de dépôt des dossiers de demandes de licences
- ✓ Vu les pièces versées aux dossiers.
- ✓ Compte tenu de ce qui précède en application de l'article 65 du RG.FAF.

La commission décide

- Match perdu par pénalité à l'équipe **ATHLETICO.S/A** sur le score de trois à zéro (3-0) Pour attribuer le gain du match à l'équipe **IRB OUM LADHAIM** qui marque trois buts (03) et trois points (03 Point) .
- Défalcation de 03 points à l'équipe **ATHLETICO.S/A** .
- Une amende de 5.000.00 DA au club **ATHLETICO.S/A** .
- Cette décision prend effet à compter du 06 janvier 2020.
- **2^{ème} forfait délibérer (article 65 du RG DE LA FAF).**

AFFAIRE N°008 : Rencontre CS BIR BOUHOUCHE - CRB KHEMISSA du 01-01-2020



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Attendu que la rencontre a été programme le 01-01-2020 a 14 :00H au stade de Sedrata.
- ✓ Attendu que le club **CRB KHEMISSA** n'a pas cru de régulariser sa situation administratif en matière de dépôt des dossiers de demandes de licences
- ✓ Vu les pièces verse aux dossiers.
- ✓ Compte tenu de ce qui précéder en application de **l'article 65 du RG.FAF.**

La commission décide

- Match perdu par pénalité a l'équipe **CRB KHEMISSA** sur le score de trois à zéro (3-0)
Pour attribuer le gain du match a l'équipe **CS BIR BOUHOUC** qui marque trois buts (03) et trois points (03 Point) .
- Cette décision prend effet à compte du 06 janvier 2020.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ Vu la pièce versé au dossier « correspondance » du club **SR KHEDARA** demande le report de la rencontre.
- ✓ Après étude du dossier.

La commission décide

- ✓ Match à reprogrammer à une date ultérieure.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL ANNABA
LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE SOUK AHRAS



Site : www.lwf-soukahras.org E-mail : liguefootballwsa@gmail.com

Adresse: Rue Colonelle AMIROUCH Souk-Ahras N° Tel: 037.72.24.03 /N° FAX: 037.72.24.04

Etude affaire litigieuse

Non déroulement de la rencontre.

- ✓ **Vu** les pièces verse aux dossiers.
- ✓ **Attendu** que la rencontre a été programme le 12-01-2020 a 14 :00H au stade de Hama loulou S/A.
- ✓ **Attendu** qu'a la date de la rencontre le club **ATHLETICO SOUK AHRAS**_n'a pas régularisé sa situation administrative matière de dépôt des dossiers médicale (PCMA) de demandes de licences.
- ✓ **Attendu** que le club **ATHLETICO SOUK AHRAS** agir de consommé deux forfait pour le même motif à savoir.
- ✓ **1^{er} FORFAIT** ATHLETICO SOUK AHRAS - CSAE BIR BOUHOUC (S) du 27/01/2019.
- ✓ **2^{ème} FORFAIT** IRB OUM LADHAIM - ATHLETICO SOUK AHRAS (S) du 01/01/2020.
- ✓ **Attendu** que de ce fait le club de la **ATHLETICO SOUK AHRAS** en s'absent de régulariser sa situation administrative a la date de cette rencontre enregistré son **troisième forfait consécutif**.
- ✓ **Compte tenu** de ce qui précéder en application de l'article 63 du RG.FAF. (FOOT AMATEUR).

La commission des compétitions décide :

- **1^{er}** le club de **L'ATHLETICO SOUK AHRAS**_ est déclare en **forfait général** et par conséquence se trouve on non activité pour la saison 2019/2020.
- **Cette décision** prend effet à compte du 15 janvier 2020. voir **article 63 du RG DE LA FAF**.
- **3^{ème} alinéa** : si le forfait général est prononcé durant la phase aller les résultats de l'équipe fautive son annuler.

Le président de commission

SERAIAlA Boudjema